



INFORMATION | EMPLOI | PROTECTION SOCIALE | ACCOMPAGNEMENT





Face à cette crise, la CFDT agit avec au cœur de son action la solidarité

Sur le terrain, au service des travailleurs, de nombreuses initiatives ont déjà eu lieu : parfois sous l'étiquette CFDT, parfois dans les organisations ou institutions au sein desquelles nous agissons en tant que partenaires sociaux, parfois à l'initiative d'autres organisations, notamment partenaires du pacte du pouvoir de vivre. Face à la crise, nous devons mutualiser nos forces.

Cette vitrine des solidarités souhaite leur donner un espace pour les faire connaître, pour que l'on puisse les mutualiser, les soutenir et les amplifier et in fine permettre à chacune et chacun de participer et ressentir ce que nous mettons en action :

Face au covid 19, vous n'êtes pas seul.e.s !

Pendant la période de confinement, les personnes en déshérence sont plus que jamais menacées d'isolement et d'oubli. Pensez à signaler les personnes en détresse, les situations critiques autour de vous. **Soyez les veilleurs et les acteurs de la solidarité !**

	INFORMATION	1
	LES EMPLOIS EN AGRICULTURE : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR TOUS	2
	MAINTENIR LA PROTECTION SOCIALE	3
	PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE !	3

INFORMATION

Depuis le début de la crise sanitaire, la CFDT est mobilisée auprès des travailleurs, dans les entreprises et les administrations. Elle a notamment mis en place une [Foire aux questions](#) pour répondre aux problématiques qui se posent aux travailleurs et travailleuses, militants et militantes sur leurs droits, l'organisation du travail et les droits et obligations des employeurs. N'hésitez pas à la consulter ! Cette foire aux questions est régulièrement mise à jour et enrichie grâce aux questions posées via une adresse électronique COVID19@cfdt.fr (ouverte à tous et toutes).

L'AGIRC-ARRCO organise son Accueil téléphonique et mail : avec la mise en place de solutions de contournement pour maintenir les plateformes téléphoniques et les services en ligne, à retrouver [ici](#)



Je retiens...

- ✓ **Foire aux questions CFDT**
- ✓ **Accueil téléphonique AGIRC ARRCO**
- ✓ **Réponse adaptée AGRICA**

- ✓ **AGRICA** a organisé une réponse adaptée pour les affiliés actifs et retraités confrontés à des difficultés liées au COVID-19 et/ou au confinement
<https://www.groupagricra.com/action-sociale/covid-19confinement-un-dispositif-social-durgence>
- ✓ **AG2R LA MONDIALE** a organisé une réponse adaptée pour les affiliés actifs et retraités confrontés à des difficultés liées au COVID-19 et/ou au confinement
 - <https://www.ag2rlamondiale.fr/>
- ✓ COVID-19 particuliers et entreprises, une ligne téléphonique dédiée pendant cette période, offrant : des Conseils médicaux 24h/24 7j/7, une cellule d'écoute et de soutien psychologique 24h/24 7j/7 et des conseils nutrition spécifiques.

LES EMPLOIS EN AGRICULTURE : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR TOUS

L'ensemble des travailleurs affiliés à la MSA est concerné par la crise vécue.

Nous tenons tout particulièrement à évoquer l'initiative suivante : le monde agricole *et les partenaires sociaux se sont mobilisés* pour permettre la garantie de la production locale *et la chaîne alimentaire* dans les meilleures conditions *possibles*. Le confinement dure déjà depuis 1 mois.

Les organisations agricoles dans lesquelles la FGA- CFDT siègent ont battu le rappel afin que l'agriculture soit un secteur accueillant les travailleurs, dans cette période si particulière et jamais vécue.

L'ANEFA, organisme paritaire, est partenaire du projet « **des bras pour ton assiette !** »

L'ANEFA, **Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture**, a été créée en 1992 par les partenaires sociaux de l'agriculture pour développer l'emploi et la formation en agriculture.

Actuellement, ce sont plus de 200 000 travailleurs qui se proposent pour travailler en agriculture.

Un lien est réalisé entre *la plateforme « des bras pour ton assiette », la bourse de l'emploi ANEFA* «<https://www.lagriculture-recrute.org/>» et **Pôle emploi** pour permettre aux saisonniers de maintenir une activité professionnelle et des droits sociaux.

La MSA est bien sur partenaire de cette initiative via le site <https://www.msa.fr/lfy/coronavirus> ou les recommandations pour les salariés sont identifiées dans la partie « particuliers ».

Il faut comprendre l'expression particulier comme salarié.

Toutes les conditions spécifiques de sécurité liées à l'exercice de l'activité professionnelle durant la période de risque du coronavirus *y sont présentées (fiches métiers)*.

Les conditions de rémunérations, de déclaration d'emploi et d'affiliation restent identiques.

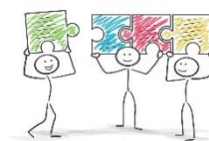
Pour rappel, les conventions collectives en production agricole sont départementales.

La FGA-CFDT reste vigilante et présente sur l'ensemble du territoire pour accompagner les salariés dans leurs démarches.

Pour les salariés des industries de l'agro-alimentaire, la CFDT s'est félicitée de leur engagement professionnel, tout en étant attentive aux conditions de travail ou de cessation de l'activité.

Un réel effort de participation des salariés des organismes des services à l'agriculture.

Les salariés du Crédit Agricole, des établissements d'enseignements MFR ou enseignement privé, des chambres d'agriculture et tous les autres sont autant de salariés qui déploient des efforts et de l'énergie pour nous accompagner.



Je retiens...

- ✓ **Bourse de l'emploi ANEFA**
- ✓ **Opération « des bras pour ton assiette »**
- ✓ **MSA et salariés des organismes de l'agriculture répondent présent**

MAINTENIR LA PROTECTION SOCIALE

Aucune mutation de régime ni de département ne sera réalisée pendant la période de confinement.

Cette décision est réalisée dans l'objectif qu'aucune personne ne perde ses droits sociaux.

Si votre contrat se termine entre le 12 mars et le 31 juillet, **vos droits sont prolongés pour 3 mois**. Les contrats prolongés sont les suivants :

- ✓ Les contrats CSS sans participation financière (ex CMU-C) gérés par la MSA ;
- ✓ Les contrats CSS sans participation financière (ex CMU-C) gérés par un organisme complémentaire. La MSA reprend en gestion le contrat pour une durée de 3 mois. Un courrier vous informera de la prolongation de votre contrat ;
- ✓ les contrats ACS et CSS avec participation financière gérés par les organismes complémentaires. Votre organisme complémentaire vous informera de la prolongation de votre contrat.

Vous pouvez télécharger une nouvelle attestation de droits maladie depuis votre espace privé **Rubrique "Mes attestations" > Attestation de droits maladie**.

Pour les gardes d'enfants un site est dédié afin d'aider au mieux les familles ayant des enfants à garder à domicile, retrouvez le [ici](#).

L'ensemble des populations est accompagné par les caisses de MSA.

Les comités d'action sociale locaux fonctionnent et des demandes d'urgence peuvent être faites.

Les travailleurs sociaux MSA restent disponibles pour les demandes éventuelles.

Les délégués cantonaux et administrateurs peuvent aussi faire le relai en cas de besoin.

PERSONNE AU BORD DE LA ROUTE !

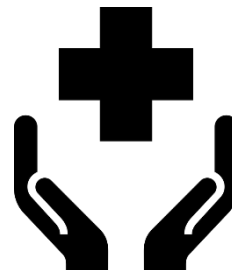
- ✓ **L'union des retraités UCR CFDT maintient le lien avec ses adhérents pour rompre l'isolement**
En effet, avec le confinement, le risque d'isolement de chacun est renforcé. Parmi ses nombreuses initiatives, l'UCR CFDT s'est organisée avec toutes et tous pour maintenir le lien avec tous les adhérents. Ainsi, à ceux qui ne sont pas équipés informatiquement, ils proposent d'imprimer des autorisations pour faciliter les sorties indispensables.
- ✓ **Soutien aux sociétaires MACIF et adhérents les plus fragilisés, avec :**
 - Un renforcement du Fonds de Solidarité et du Fonds d'Action Sociale réservés aux sociétaires en difficulté, à hauteur de 5,2 millions d'euros,
 - Renforcement de la Prestation Solidarité Chômage, afin d'assurer la continuité d'assurance des personnes fragilisées par l'épidémie dans les mois qui viennent, avec 6 millions d'euros,
 - une mobilisation des salariés au profit des plus fragiles via DIFFUZ, la [plateforme solidaire de la MACIF](#). Pour les particuliers, la MACIF suspend les mises en demeure pendant le temps de la période de confinement. Toutes les informations détaillées sur le site de la Macif en [cliquant ici](#)

Nous sommes tous légitimes pour aider

Pour Les femmes et enfants victimes de violences certains liens sont utiles :

Le site www.nous-toutes.com a lancé un appel au bénévolat pour accompagner les femmes victimes de violences dans cette période de confinement qui exposent encore plus les femmes à la violence de leur conjoint.

La plupart des personnes ne veulent pas forcément appeler la police ou se rendre en pharmacie. Elles ont besoin de conseil. Aussi Nous toutes propose de lancer un tchat en



Je retiens...

- ✓ **Site dédié « garde d'enfants »**
- ✓ **Les travailleurs sociaux délégués cantonaux et administrateurs MSA peuvent être un relai**

ligne fonctionnement 24/24 pour répondre aux questions : [@lemouvement](#) OU [@enavanttoutes](#)

Les équipes CFDT sont conscientes de la recrudescence des violences faites aux femmes et enfants durant le confinement. Les affiliés à la MSA ne sont pas exempts de ces violences. Souvent l'éloignement et l'isolement sont des facteurs aggravants les situations.

N'hésitez pas à être le relai des numéros d'appel !

Les associations de protection de l'enfance restent également, plus que jamais, à l'écoute pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment :

- ✓ **La Voix De l'Enfant** : 01 56 96 03 00 ;
- ✓ **L'enfant Bleu – Enfants maltraités** : 01 56 56 62 62 ;
- ✓ **Colosse aux pieds d'argile** : 07 50 85 47 10 ;
- ✓ **Stop maltraitance / Enfance et Partage** : 0 800 05 1234.

Enfin, face au risque de burn-out parental notamment lorsqu'un enfant ou un bébé ne cesse de pleurer, des conseils existent :

- ✓ **Rompres l'isolement** : joindre un proche ou quelqu'un de confiance au téléphone ;
- ✓ **Atténuer le sentiment de persécution** par le bruit des pleurs : allumer la radio ou la télévision ;
- ✓ **Consulter le « guide des parents confinés** : « 50 astuces de pro » publié par le Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, disponible sur www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droitsdesfemmes/autres/guide-des-parentsconfinés-50-astuces-de-pro/

Accompagner les familles lors d'un deuil

Nous sommes tous concernés par cette épreuve si particulière dans cette période. Des structures dédiées aident les familles lors d'un deuil, que le décès soit ou non provoqué par le virus.

Les caisses de **MSA** et les caisses de retraite complémentaires peuvent intervenir mais l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) a un rôle spécifique dans cette période (<https://www.ocirp.fr/covid-19-comment-sorganisent-les-funeraillles>)

Soutien et solidarité citoyenne

- ✓ **URGENCE COVID-19: Soutien à l'initiative du Secours Catholique Pétition pour une prime de solidarité #confinement** : "Chacun chez soi oui, chacun pour soi non !"
- ✓ La CFDT – comme Emmaüs France, l'UNIOPSS, APF France Handicap, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), la Fondation Abbé Pierre, le collectif ALERTE et ATD Quart-Monde – est partenaire de la pétition du Secours Catholique appelant **le chef de l'État à soutenir les populations les plus fragiles en instaurant une prime de solidarité de 250€ le temps de la période de confinement**. Signez-la et diffusez-la [#AppelSolidaire](#)
- ✓ **L'Agirc-Arrco met en place un service d'écoute « appels de convivialité sortants »** afin de prévenir les situations d'isolement. Les équipes Agirc-Arrco travaillant dans les territoires contactent par téléphone les assurés inscrits récemment à une prestation d'action sociale Agirc-Arrco (bilans de prévention, conférences, tables rondes, ateliers, manifestations...). [Plus d'info ici](#)

L'Agirc-Arrco met en place un service d'aide aux courses pour soutenir les retraités fragilisés. La situation de confinement est une période compliquée pour l'ensemble de la population. Mais la difficulté est plus aigüe encore pour les personnes âgées déjà fragilisées



Je retiens...

- ✓ **Site**
noustoutes.com
- ✓ **Numéros**
d'assistance pour la
protection des
enfants
- ✓ **Guides des**
parents confinés

qui peuvent être confrontées à des problèmes pratiques comme se ravitailler en produits de première nécessité ou en médicaments. Pour leur éviter d'avoir à sortir et limiter autant que possible les risques de contamination, l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco expérimente, depuis le 25 mars, un dispositif d'aide aux courses destiné aux retraités isolés de 70 ans ou plus. [Plus d'info ici](#)

Aider les familles à être connecté. Vous pouvez peut-être aider un enfant dans la réalisation de ses devoirs ou une famille à faire ses démarches administratives quand les Maisons France Service sont trop éloignées. Des millions de Français éprouvent des difficultés à chercher des informations en ligne et 20 % de nos concitoyens ne sont pas équipés ou pas en mesure de se servir des outils numériques. Emmaüs Connect propose des solutions aux personnes qui souhaitent se connecter au numérique.

13 millions de personnes en difficulté...

Si le numérique peut être un outil extrêmement pratique, il contribue aussi à creuser les inégalités entre les plus connectés et les publics en difficulté, soit quatre Français sur dix. Demander une carte grise, acheter un timbre fiscal, renouveler des papiers d'identité, faire une demande de logement social, etc. : pour plus d'un Français sur deux (56 %), les relations avec l'administration se sont modifiées depuis l'apparition du numérique, non sans poser de soucis.*

La complexité des démarches est le premier grief évoqué, suivi d'un manque d'aisance avec l'informatique et internet. Sans surprise, les plus empêchés sont les personnes d'un certain âge ou vivant seules, les non-diplômées, les précaires ainsi que les personnes vivant en milieu rural. Elles soulignent le manque d'interlocuteur disponible et leur besoin d'assistance dans la réalisation des démarches en ligne et la mauvaise conception de certains sites d'institutions publiques.

**Source : Crédoc, baromètre du numérique 2017, enquête sur les « Conditions de vie et les aspirations » des Français.*

Aider les plus démunis à payer leur loyer

La CFDT est partenaire de la Mobilisation des aides et services d'Action Logement au profit de l'accompagnement des entreprises, des locataires et accédants à la propriété qui connaîtraient des difficultés financières sur la période, eu égard à la mise en place du chômage partiel ou autres dispositifs (baisse de revenus, décalage dans la perception des indemnités).

https://groupe.actionlogement.fr/sites/alg/files/images/CP_DP/2020/20_0320_cp_action_logement_mesures_crise_sanitaire_covid-19_al_vf.pdf

Cette disposition concerne les affiliés à la MSA.

Aider les plus vulnérables

Certains d'entre nous ont à proximité un ESAT, une MARPA. Dans ces lieux de vie habitent des résidents mais travaillent aussi des salariés. Vous pouvez peut-être apporter un réconfort et/ou être le relai d'informations.

Vous recevez cette lettre d'information parce que vous vous êtes engagés pour votre régime de protection sociale professionnelle : La MSA.

La CFDT refuse de laisser certains d'entre nous seuls...



Je retiens...

- ✓ Pétitions de soutien
- ✓ Aide à la connexion, courses, paiement des loyers, à lutter contre l'isolement
- ✓ Aide aux plus vulnérables